

**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE
« LE HAMEAU DE LA CLAIRIERE »
PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
19 MARS 2005**

L'assemblée se tient au château de Belleville. La séance ouvre à 10 h 30, après recueil des signatures des membres présents et représentés et comptabilisation des points.

Monsieur Vergely, président de l'ASL, remercie les personnes présentes et ouvre la séance.

Les différents membres du bureau sont présents.

Leurs noms et attributions sont rappelés ci-dessous :

Président : M. VERGELY
Espaces verts : Mmes HASCOET et
GOURDIN
Architecture : M. BOUREE
Secrétaire : Mme CHAMPION

Eclairage : M. FLEISCHMANN
Voirie : M. BADOUAL
Trésorier : M. MENNECIER

Les mandats de MM Vergely et Bourée arrivent à échéance.

Conformément à l'article 12- titre 2 des statuts, sont nommés :

Madame Champion et Monsieur Chevreuil, secrétaires de séance ;
Madame Villedieu et Monsieur Fleischmann, scrutateurs.

113 propriétaires sont présents ou représentés, totalisant 130888,75 (cent trente mille huit cent quatre-vingt huit virgule soixante quinze) points sur 257262 (deux cent cinquante sept mille deux cent soixante deux), soit 50,88 % des points.

Monsieur Vergely rappelle l'ordre du jour :

1. Compte-rendu d'activité et rapport moral ;
2. Présentation des comptes 2004 et vote pour approbation ;
3. Vote du budget prévisionnel 2005 modifié ;
4. Vote de la résolution 1 : rétrocession des voiries secondaires à la mairie ;
5. Débat sur le non-respect du cahier des charges de l'ASL ;
6. Elections de nouveaux syndics.

1. Rapport moral (M.Vergely)

- **Budget** : le budget a été réalisé conformément aux prévisions mais le bureau a dû faire face à d'énormes réparations de dégradations en partie volontaires (**20 % du budget, soit 5167 €**) Deux lampadaires ont été détruits. Le remplacement d'un des deux candélabres a été remboursé par l'assurance, le deuxième était trop corrodé pour que l'assurance le prenne en charge. Ce constat a obligé le bureau à demander un audit auprès de l'APAVE

pour évaluer l'état de corrosion des lampadaires. Les lampadaires scellés dans le ciment sont en bon état, ce qui n'est pas toujours le cas de ceux enterrés. Parmi les candélabres contrôlés par l'APAVE, deux sont à changer.

Le bureau propose de contrôler l'ensemble des candélabres enterrés à l'aide de M. Badoual qui a bien suivi la démarche de l'APAVE. D'autres lampadaires seront donc certainement à changer.

Par ailleurs l'électricien est très souvent sollicité pour changer des ampoules, elles aussi volontairement cassées en faisant vibrer le mât.

- **Entretien, rénovation des espaces verts :** restauration de dalles engazonnées, élagage des arbres, nouvelles plantations pour remplacer celles volées ont été les principales actions menées pour l'entretien et la rénovation des espaces verts.
- **Architecture :** le bureau et tout particulièrement M. Bourée travaille en liaison avec l'ASL de Chevry 2. Il semble que le respect du cahier des charges soit de plus en plus difficile à obtenir mais le bureau s'y emploie et restera très vigilant. Un seul dossier a été refusé cette année, ce qui montre que souvent un terrain d'entente entre protagonistes peut être trouvé.
- **ASL de Chevry 2 :** pas d'appel de charges cette année. L'argent provisionné à cet effet a permis au bureau de faire face aux dépenses imprévues.
- **TELEVISION :** Les **ASL du Champ de la Mare et du Lavoir** ont intenté un procès à l'ASL de Chevry 2 : l'antenne collective se trouve sur un terrain commun à ces deux ASL et leur appartient. La justice a donné raison aux deux ASL. Il est donc prévu d'implanter une nouvelle antenne collective à l'exclusion des deux ASL citées dans un autre lieu de Gif. Le premier site retenu était à proximité du rond point du Golf. La mairie propose un terrain à proximité du collège des Goussons. Le projet est encore à l'étude. La situation retenue sera celle qui limitera les travaux de tranchées et qui permettra au mieux d'utiliser le câblage préexistant, pour minimiser les coûts.
En attendant le déplacement de l'antenne, les deux ASL ont donné leur accord pour effectuer les modifications nécessaires sur la tête de réseau pour recevoir la TNT. Par contre, elles contestent le droit de l'ASL de Chevry 2 à intervenir sur des équipements ne lui appartenant plus, sans que cette dernière en ait reçu mandat par l'AGO de Chevry2. Cette assemblée aura lieu le 14 avril. Il sera donc impossible de recevoir la TNT dès le 31 mars.
Nous demandons aux habitants du lotissement de patienter un peu avant de faire fleurir des antennes râteau sur les toits.....
- **Environnement extérieur :** le bureau a obtenu des services techniques de la mairie de boucher les ornières sur la route. La reprise de notre éclairage est repoussé en 2007 (échéances électorales). Les services de la mairie reprendront soit la totalité de l'éclairage de Chevry soit rien du tout. Or certaines ASL n'ont pas répondu à l'enquête de la mairie.
- **Relations extérieures :** M. Vergely assiste à beaucoup de réunions avec la mairie dans le cadre du devenir d'Aquagif ou du contrat local de sécurité. Ce premier sujet a été traité dans le dernier bulletin de «Gif infos » et le second dans le prochain numéro. Depuis 6 ans, diverses actions sont menées pour sensibiliser les habitants à la sécurité. Il y a une bonne synergie entre la gendarmerie et la police. Les derniers constats des forces de l'ordre montrent une diminution de 18 % de la délinquance, de 10 % des cambriolages, de

30 % des dégradations et de 34 % des vols de voitures et de deux roues. Des problèmes d'addiction sont observés (alcool + cannabis). C'est sous l'emprise de ces substances que la plupart des dégradations sont commises.

2. Approbation des comptes de l'exercice 2004

M. Mennecier présente les comptes d'exploitation et le bilan de l'exercice 2004. L'approbation des comptes est soumise au vote.

L'assemblée approuve les comptes à l'unanimité et donne son quitus pour l'exercice 2004.

3. Vote du budget prévisionnel 2005

Le budget prévisionnel 2005 a été voté une première fois en 2004. Cependant, il semble judicieux d'augmenter ce budget, compte tenu des incertitudes planant sur les frais à engager dans les réparations des dégradations, le remplacement des lampadaires et la télévision.

Le budget modifié est soumis au vote

**L'assemblée approuve le budget prévisionnel à la majorité (99,13 %)
Une abstention (M. Long (N°128)) : 0,87 %**

4. Vote de la résolution 1 relative à la rétrocession des voiries secondaires à la mairie.

M. Badoual retrace l'historique de la rétrocession. Un débat s'engage sur l'intérêt de rétrocéder les voiries.

Avantages : l'entretien sera assuré par la mairie, ne reste à notre charge que les voies tertiaires ou doigts de gants. L'entretien coûte très cher et il faudra bien un jour envisager de refaire le revêtement. Il y a donc peu de désavantages.....

Il ne faut pas s'attendre à une amélioration en cas de neige. La V6 et les grands axes sont prioritaires. Du sel est à disposition aux ateliers municipaux.

L'assemblée vote pour la rétrocession à l'unanimité.

5. Election des syndics

Les mandats de MM Vergely et Bourée arrivent à échéance. Personne ne se propose de les remplacer. MM Vergely et Bourée acceptent de se présenter à nouveau.

MM Vergely et Bourée sont élus à l'unanimité.

Le bureau met en annexe les attributions de chacun dans le bureau mais également les dates de fin de mandats. **Il faudrait que chacun d'entre vous songe à la relève.....**

6. Débat sur l'application des règles de vie liées au cahier des charges de l'ASL.

- **Dalles engazonnées** : le bureau s'épuise à mettre ces dalles qui ne sont pas respectées. Certaines personnes stationnent sur les dalles se trouvant devant la maison de voisins sans se préoccuper des dégâts occasionnés. Le bureau s'engage à mener des actions visant à faire payer les dégradations aux personnes dont on pourra prouver la responsabilité dans la dégradation de ces biens communs.
Le bureau rappelle que la discussion et l'arrangement entre voisins reste la meilleure des solutions. On ne parviendra pas à agrandir l'espace vital de la Clairière et le problème de stationnement ne peut se régler qu'à l'amiable !
- **Entretien des maisons, obligation de ravalement** : le bureau n'exige pas un véritable ravalement, hors de prix mais rappelle que les grandes traînées rouges sur les maisons sont dues à des lichens. Il faut pulvériser un anti-mousse par beau temps et attendre que la pluie fasse son œuvre. C'est moins immédiat et spectaculaire que l'eau de Javel mais le résultat est le même.
- **Paraboles** : respectez le cahier des charges, ces dernières doivent être invisibles de la rue et ne pas gêner vos voisins. Le bureau doit être consulté et peut vous donner des conseils.
- **Volets** : le bureau rappelle que la couleur officielle des volets et des portes de garages est le blanc cassé (palette de couleur consultable au Rond Point du Golf, au siège de l'ASL)
- **Porte de garage** : seules les portes à caissons sont tolérées. En cas de problème de ressort, vous pouvez nous contacter. Ces pièces peuvent être faites sur mesure et la réparation coûte moins cher que le changement de la porte !
- **Plantations** : pas de plantations personnelles sur les espaces communs.
- **Respect des horaires** : que ce soit pour la tonte, l'élagage des haies et l'utilisation d'un nettoyeur haute-pression, veuillez respecter la tranquillité de vos voisins.

De ce débat, il ressort que les personnes présentes sont en accord avec le bureau et nous soutiennent dans nos actions. Devrons-nous multiplier les contrôles et appliquer sans état d'âme le cahier des charges en faisant défaire ce que certains font ? N'est-il pas plus judicieux de vivre en harmonie et de respecter son environnement ? En achetant à la Clairière, chacun a reçu un règlement et l'a accepté !

7. Débat sur la sécurité routière dans le lotissement

Le principal souci de sécurité à la Clairière est la vitesse excessive des voitures et autres engins motorisés. La vitesse est limitée à 20 km/h, le dépassement est interdit...

Faut-il la mort d'un enfant pour que les gens réagissent ?

MM Lebeau (N°194) et M. Denis (N°167), très sensibles à ce problème désirent monter un groupe de discussion pour mettre en place des actions de sensibilisation aux dangers de la vitesse. M. Badoual accepte également de rejoindre ce groupe où toute personne est la bienvenue.

Vous pouvez contacter ces trois personnes via l'adresse électronique de l'ASL, qui transmettra : hameaudelaclairiere.asl@laposte.net ou via l'adresse électronique du groupe de réflexion : objectif20kmh@hotmail.fr (voir communiqué du groupe joint à ce compte-rendu).

Pour conclure ce compte-rendu, le bureau remercie toutes les personnes présentes qui ont largement participé à rendre cette rencontre très agréable.

Si vous souhaitez recevoir des informations sur la vie de l'ASL par courrier électronique, ce qui aurait aussi l'avantage de faire faire des économies à l'ASL, merci d'adresser un message électronique à l'adresse : hameaudelaclairiere.asl@laposte.net (toute diffusion se fera en respectant les règles de confidentialité, votre adresse ne pouvant pas être lue par l'ensemble des destinataires).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Pour le bureau, la secrétaire